



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

**DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
IMPLANTATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL
COMMUNE D'ALBIAS**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral en date du 5 mars 2020, une enquête publique est ouverte sur la commune d'Albias sur la demande de permis de construire relative à l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « Gatille » porté par la SAS CS GATILLES (filiale de Total Quadran) sise 74 rue Lieutenant de Montcabrier - Technoparc de Mazeran- 34500 BEZIERS.

La centrale solaire photovoltaïque est constituée dans son ensemble de structures métalliques portant les panneaux photovoltaïques et permettant de les orienter face au soleil ; de postes onduleurs/transformateurs ; d'un poste de livraison ; et d'une clôture. La surface totale clôturée est d'environ 8,9 ha pour une puissance de 7 315 kWc. Le projet concerne les parcelles cadastrées AX n° 83 et 185.

Toute information sur ce projet peut être demandée auprès de M. Gabriel ALLEE - Chef de projets photovoltaïques - Total Quadran - 63 boulevard Silvio Trentin -31200 Toulouse.

A l'issue de la procédure, un arrêté d'autorisation ou de refus du permis de construire sera pris par le préfet.

L'enquête publique, d'une durée de 30 jours, aura lieu du **1^{er} avril 2020 à 9 h au 30 avril 2020 à 17 h**.

Le dossier d'enquête, comprenant notamment la demande de permis de construire avec l'exposé du projet et les plans s'y rapportant, l'étude d'impact telle que prévue pour ce type d'activité, ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du pétitionnaire ou l'information relative à l'absence d'observations, est consultable et restera déposé :

- à la **mairie d'ALBIAS**, où le public pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.
- sur le site Internet des services de l'Etat dans le Tarn-et-Garonne :

<http://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Enquetes-publiques-avis-de-l-autorite-environnementale-hors-ICPE>

Le public pourra y formuler ses observations en utilisant le bouton « réagir à cet article »;

- un poste informatique sera mis à disposition du public à la mairie d'Albias.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire-enquêteur à la mairie d'Albias - place de l'Hôtel de ville 82350 ALBIAS ou par voie électronique à l'adresse suivante : pref-enquetepublique@tarn-et-garonne.gouv.fr

M. Jacques GAURAN, ingénieur en chef TPE retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du Tribunal Administratif de Toulouse. Il recevra les observations du public à la mairie d'Albias selon le calendrier suivant : le **1er avril 2020, de 9 h à 12h**; le **15 avril 2020, de 14 h à 17 h**, le **21 avril 2020 de 9 h à 12 h** et le **30 avril 2020, de 14 h à 17 h**.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur à la préfecture (bureau des élections et de l'environnement) ou à la mairie d'Albias ainsi que sur le site Internet de la préfecture.